

L'an deux mille 25, le 27 janvier à dix-huit heures trente, le comité syndical du SIETRA, dûment convoqué, s'est réuni à Latresne, sous la présidence de M. Jean-François LAVILLE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de la convocation : 27 janvier 2025
Nombre de conseillers présents : 14
Quorum : 10

	Titulaire	Suppléant	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent
MODET	x				x
REY	x		x		
VEYSSY	x			x	
DAO	x		x		
LAVILLE	x		x		
KERNEVEZ	x			x	
CANTILLAC	x		x		
DONNEUX		x		x	
OLIVEAU		x			x
DERVIE	x			x Procuration à M. Laville	
COLINET	x		x		
RAYNAL		x			x
ROCA		x			x
GARMIEL	x			x	
COLET	x		x		
REY	x		x		
LATASTE	x		x		
LARRET	x			x	
PETIT	x		x		
LAFON		x	x		
FELD		x			x
GAUTHIER	x		x		
MENERET	x			x	
JOINEAU		x			x
BOUCHET		x	x		
GHSQUIERE	x		x		
FEUGAS	x		x		
CASSOU SCHOTTE		x			x
BRET		x			x

Votants : 14
Contre : 0
Pour : 15
Abstention : 0

Le quorum est atteint. Monsieur le Président demande un ou une secrétaire de séance. Mme Rey est désignée secrétaire de séance.

Considérant l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui précise le contenu du rapport d'orientations budgétaires et fixe la tenue d'un débat d'orientations budgétaires,

EXPOSE

Monsieur le Président rappelle qu'un débat sur les orientations budgétaires, pour l'année qui vient, doit être tenu dans les 2 mois précédant le vote du budget primitif. Il est prévu de voter le budget primitif pour l'année 2025 au mois de mars prochain.

Ce débat s'appuie sur une présentation (annexée à la présente) exposant les tendances et affichant les orientations données au budget qui vient. Cette présentation a été élaborée au début du mois janvier, avant la présentation par le gouvernement du projet de loi de finances et de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 et les débats en cours au Parlement ainsi que dans un contexte de retrait du Conseil départemental dans le co-financement des actions d'investissement.

Il donne ensuite la parole au Vice-Président en charge des finances pour présenter les hypothèses ayant permis de travailler sur les orientations budgétaires, en faisant une présentation par chapitre.

Les axes de déploiement sont les suivants :

- **Poursuivre le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) :** Le ROB s'inscrit dans la continuité du PPG, qui définit les actions à menées par le SIETRA pour les prochaines années.
- **Développer les travaux en régie :** Afin de maîtriser les coûts et de valoriser les compétences du personnel du SIETRA, le syndicat renforcera la réalisation de travaux en régie pour les opérations d'entretien courant et les petits travaux. Cette approche permettra de réduire les dépenses liées à l'externalisation de ces prestations.
- **Maintenir une Capacité d'Autofinancement (CAF) solide :** Le ROB prévoit une gestion financière rigoureuse, permettant de dégager une CAF suffisante pour assurer le financement des investissements et des projets du SIETRA.
- **Ne pas recourir à l'emprunt :** Le ROB confirme la volonté du syndicat de ne pas contracter de nouveaux emprunts, afin de maîtriser l'endettement et de préserver les marges de manœuvre financières.

Enfin, il est proposé d'augmenter le montant total des participations des EPCI de 15000€, passant de 140 000€ à 155 000€.

Après avoir entendu les observations des membres du Conseil Syndical,
Le comité syndical,

- CONFIRME la tenue de Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à Latresne, le 10 février 2025

Le Président,

Madame REY

